

# FORMATION PREPARATION A L'EXAMEN AIPR – Opérateur



*La réforme anti-endommagement entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 impose la validation des compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux.*

*Cette réglementation définit plusieurs profils d'intervenants : concepteur – encadrant – opérateur  
Notre centre partenaire est habilité comme centre d'examen*

## 1. Durée de la formation :

1 jour – 7 heures (dont 1 heure d'examen)

La formation d'une journée a pour vocation de réactualiser les connaissances des stagiaires et de préparer à l'examen, il est donc conseillé que le stagiaire dispose déjà de compétences techniques sur le sujet. Il est possible de moduler la durée en fonction des besoins.

## 2. Public et Prérequis :

Cette formation s'adresse aux salariés intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR.

Aucun prérequis n'est exigé.

## 3. Objectifs Pédagogiques :

L'objectif de la formation est de préparer les stagiaires à l'examen de l'AIPR permettant l'obtention d'une attestation de compétences « opérateur »

Cette formation permettra au stagiaire de pouvoir intervenir à proximité des réseaux.

## 4. Contenu de la formation :

### ● **COMPETENCE 1 : Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau**

- Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence
- Les acteurs d'un projet de travaux
- La responsabilité de l'opérateur

- La responsabilité de l'encadrant
- **COMPETENCE 2 : Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques**
  - Les différents types de réseaux
  - La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles
- **COMPETENCE 3 : Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles**
- **COMPETENCE 4 : Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicables à la situation**
  - Les moyens de protection collective adaptés
  - Les EPI adaptés
- **COMPETENCE 5 : Identifier les affleurants des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs**
  - Analyse de l'environnement
  - Identification des affleurants
- **COMPETENCE 6 : Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable**
  - Le repérage des anomalies
  - La conduite à tenir
- **COMPETENCE 7 : Adapter les moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitude de localisation des réseaux**
  - Les classes de précisions et paramètres du fuseau d'imprécision
  - Les distances minimales d'approche sur réseaux
  - Les techniques de travaux adaptées
- **COMPETENCE 8 : Maintenir en l'état le marquage-piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier**
- **COMPETENCE 9 : Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident  
Appliquer la règle des 4A**
- **COMPETENCE 10 : Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques**
  - Les zones d'environnement électrique : principes et limites
  - La présentation des situations à risques
  - L'application de prescriptions de l'habilitation électrique BF/HF (distinction entre les câbles aériens et souterrains, nus et isolés)
  - La spécificité de la règle des 4A appliquée lors d'accident ou d'incident d'origine électrique

● **COMPETENCE 11 : Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux**

Les méthodes de travail :

- Le nettoyage d'un câble ou d'un fourreau dans le but de reconnaître sa nature ou ses accessoires
- Le ripage d'un câble ou d'un fourreau
- Le soutènement d'un câble ou d'un fourreau
- L'ouverture d'un fourreau
- La mise en œuvre de protections mécaniques et thermiques

Des exercices sont réalisés tout au long de la formation afin de mettre les stagiaires dans un contexte proche de l'examen final et de les préparer aux différentes questions.

## 5. Ressources techniques et pédagogiques :

Les stagiaires sont accueillis par nos soins et accompagnés dans la salle dédiée à la formation. Ils ont à leur disposition un espace dédié aux pauses avec accès aux boissons froides et chaudes, ainsi qu'un distributeur de nourriture.

Au centre, la formation se déroule par groupe de 7 salariés maximum. Elle dure 7 heures et comprend une heure d'examen par QCM encadré par l'Etat (MEEM).

L'apprentissage se fait au travers de cours théorique se basant sur les questions types qu'il est possible de retrouver lors de cet examen.

## 6. Modalités d'évaluation :

● **En amont de la formation**

Le stagiaire peut renseigner un questionnaire de positionnement qui nous permet de définir ses besoins et de le positionner sur le niveau de formation adapté.

● **Préparation du stagiaire à l'Examen**

Le formateur intercalera dans la formation théorique les questions types pouvant être évaluées lors du questionnaire final. Ces questions seront étudiées en groupe. Ceci afin de valider les compétences développées dans la formation et de préparer les stagiaires de façon continue à l'examen mais aussi afin de développer une habitude de réflexion permettant de limiter les risques.

● **A la fin de la formation par le stagiaire :**

En fin de formation le stagiaire remplit une fiche d'évaluation formation comprenant les items suivants :

- Satisfaction globale
- Organisation : *l'accueil, l'encadrement, les locaux*
- Matériel pédagogique : *supports utilisés, le matériel, la documentation remise*

- Qualité de l'animation : *l'animation du stage, adaptabilité du formateur, méthodes pédagogiques*
- Possibilité de mise en situation au poste de travail

### Examen AIPR

L'examen d'une heure se présente sous forme d'un QCM réalisé en ligne sur une plateforme sécurisée du ministère.

### Sanction de la formation :

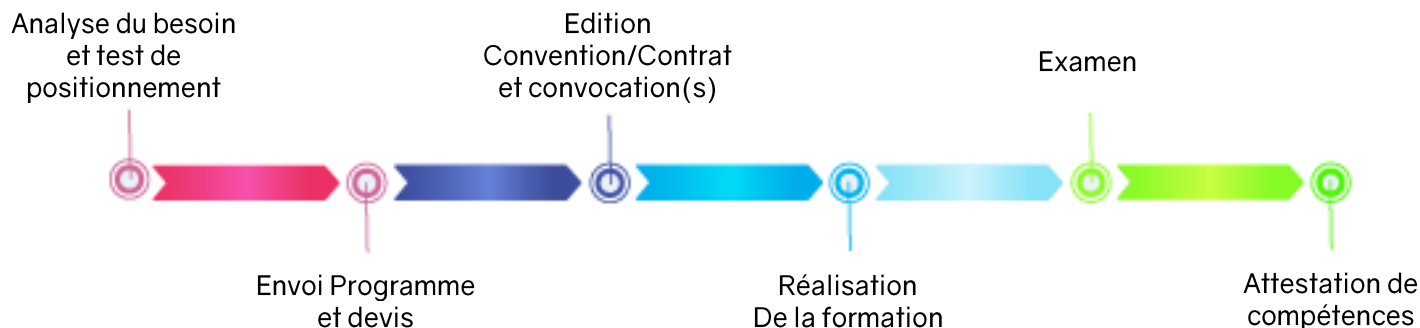
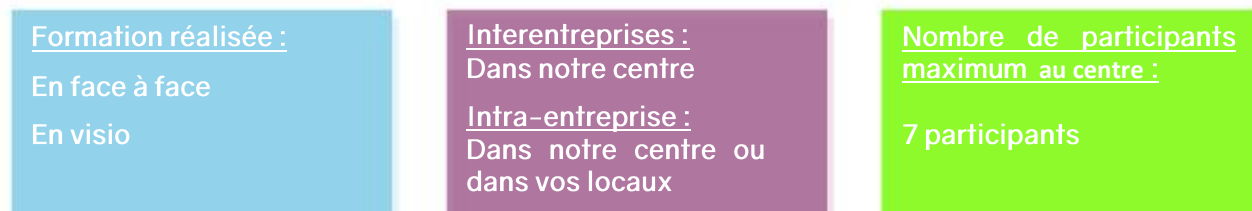
Une attestation de fin de formation et une attestation de réalisation seront adressées par mail à chaque stagiaire à la fin de la formation. En parallèle, si le stagiaire réussit l'examen, une attestation de compétences lui est remis.

Cette attestation de compétences permettra à l'employeur de délivrer une AIPR – Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

## 7. Profil du formateur :

La formation est dispensée par un formateur expérimenté dans le domaine des interventions à proximité des réseaux.

## 8. Modalités et délais d'accès :



## 9. Tarifs et informations pratiques

### TARIFS DE LA FORMATION



Interentreprises :

- A partir de 110.00 € HT  
*Par participant (examen compris)*



Intra entreprise :

- Sur mesure - Nous contacter



Attestation de compétences en vue  
d'une AIPR délivrée par l'employeur

### INFORMATIONS PRATIQUES



Nos locaux sont adaptés à recevoir des  
personnes en situation de handicap



8h30 à 12h30 à 13h30 à 16h30



Stéphanie ASSELIN  
04.42.10.41.31